

## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. Consultation publique : (19 h 5)  
Conditions de stationnement sur les rues de l'Islet, du Promontoire et de Coligny

- 3. Assemblée publique de consultation : (20 h 30)
- **Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21708Mc, 21746Mc et 21747Mc, R.C.A.2V.Q. 228***  
(Réf. : *Boisés Lebourgneuf Sud*)

4. Retour à l'assemblée du conseil (21 h)

*N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.*

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de l'Arrondissement des Rivières présentera le contenu des projets de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :  
[www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)  
(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)



**Besoins particuliers**

Nous en faire part au plus tard le 18 juin 2018.

### Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214  
[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



# CONSEIL DE QUARTIER

## NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



## INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mercredi 20 juin 2018, à 19 h**  
au centre communautaire Lebourgneuf,  
salle multifonctionnelle  
1650, boulevard La Morille

### Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21708Mc, 21746Mc et 21747Mc, R.C.A.2V.Q. 228*  
(Réf. : *Boisés Lebourgneuf Sud*)



## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 21708Mc, 21746Mc et 21747Mc. Les zones touchées sont situées approximativement à l'est de la rue De Celles, au sud du boulevard Lebourgneuf, à l'ouest de l'autoroute Robert-Bourassa et au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, comme illustrées par une trame grise sur le plan ci-contre.

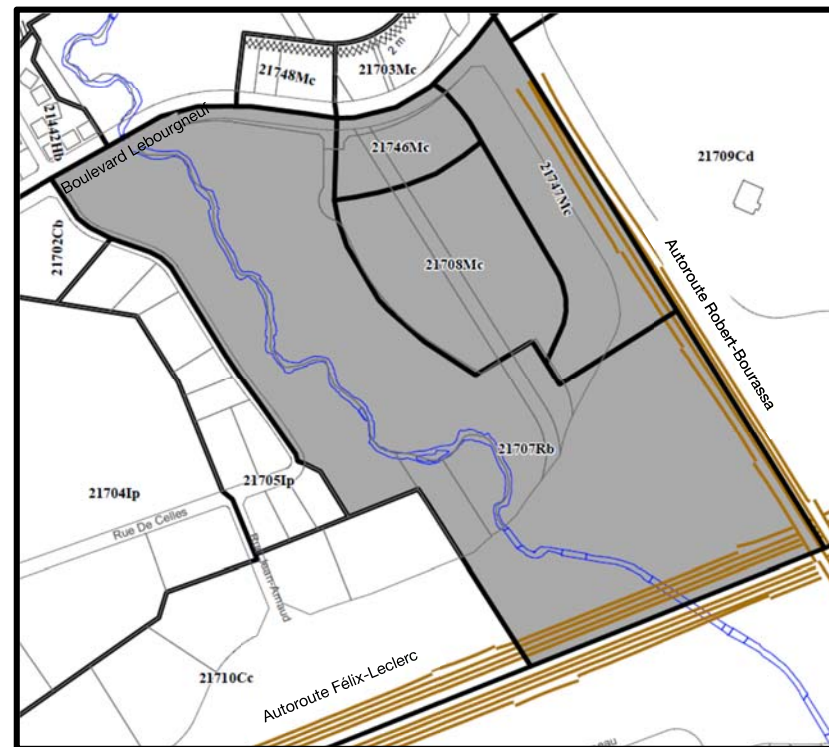
La Ville a vendu en 2016, pour développement, les lots actuellement vacants numéros 5 755 937 et 5 755 938 du cadastre du Québec et situés dans ces zones. Avant de procéder à la vente, l'Arrondissement a modifié sa réglementation d'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) afin d'y prévoir un développement structuré et diversifié comprenant diverses fonctions urbaines (résidentielles, commerciales et bureaux).

À la suite de cette modification réglementaire, les propriétaires des lots ont présenté à la Ville un concept de développement nommé Les Boisés Lebourgneuf. Ce projet est conforme aux vocations mises de l'avant par la Ville, mais nécessite tout de même certains ajustements au cadre normatif.

**Ainsi, pour permettre la réalisation de ce projet, les modifications réglementaires suivantes sont proposées :**

- Modifier le plan de zonage en créant de nouvelles zones et en changeant le découpage de certaines zones.
- Modifier certaines grilles de spécifications concernant les usages autorisés, les normes relatives au bâtiment principal ainsi que les normes relatives au stationnement.

## Plan de localisation



**Bienvenue à toutes et à tous!**